

DECRET

**Décret n° 2008-1129 du 4 novembre 2008 relatif à la surveillance de sûreté et à la rétention de sûreté**

NOR: JUSD0819201D

Version consolidée au 06 novembre 2008

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la garde des sceaux, ministre de la justice, et de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le [code de procédure pénale](#), notamment ses articles 706-53-13 et suivants ;

Vu le [code de la santé publique](#), notamment ses articles R. 3711-12 et suivants et R. 6147-66 et suivants ;

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment son article R. 312-42 ;

Vu la [loi n° 91-647 du 10 juillet 1991](#) modifiée relative à l'aide juridique ;

Vu la [loi n° 2000-321 du 12 avril 2000](#) modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le [décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991](#) modifié portant application de la [loi n° 91-647 du 10 juillet 1991](#) relative à l'aide juridique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'aide juridique du 20 juin 2008 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

- TITRE IER : DISPOSITIONS MODIFIANT LE CODE DE PROCEDURE PENALE

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le [code de procédure pénale \(deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat\)](#) est modifié conformément aux dispositions du présent titre.

- CHAPITRE IER : DISPOSITIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DE SURETE ET A LA RETENTION DE SURETE

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Chapitre III : De la surveillance de sûreté et ... \(V\)](#)

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Section I : Des juridictions de la rétention de... \(V\)](#)

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Section II : De la surveillance de sûreté. \(V\)](#)

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Section III : De la rétention de sûreté. \(V\)](#)

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Sous-section 1 : De la procédure. \(V\)](#)

- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Sous-section 2 : De l'organisation des centres ... \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Sous-section 3 : De la surveillance des centres... \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Sous-section 4 : Des droits des personnes reten... \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - Sous-section 5 : Du centre de Fresnes. \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-40 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-41 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-42 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-43 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-44 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-45 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-46 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-47 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-48 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-49 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-50 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-51 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-52 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-53 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-54 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-55 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-56 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-57 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-58 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-59 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-60 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-61 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-62 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-63 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-64 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-65 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-66 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-67 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-68 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-69 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-70 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-71 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-72 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-73 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-74 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-75 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-76 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-77 \(V\)](#)
- Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R53-8-78 \(V\)](#)

○ CHAPITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES

### Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R59 \(V\)](#)  
Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R60-1 \(V\)](#)

### Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61 \(V\)](#)  
Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-1 \(V\)](#)  
Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-4-1 \(V\)](#)

### Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-8 \(V\)](#)

### Article 6

A modifié les dispositions suivantes :

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-27-1 \(V\)](#)

### Article 7

A modifié les dispositions suivantes :

Crée [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-31-1 \(V\)](#)  
Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-33 \(V\)](#)  
Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-34 \(V\)](#)  
Modifie [CODE DE PROCEDURE PENALE - art. R61-35 \(V\)](#)

- TITRE II : DISPOSITIONS MODIFIANT LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

### Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [Code de la santé publique - Section 3 : Choix du psychologue traitant. \(V\)](#)  
Crée [Code de la santé publique - Section 4 : Déroulement de l'injonction de soins. \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-10 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-11 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-12 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-14 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-15 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-16 \(V\)](#)

Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-17 \(V\)](#)  
Crée [Code de la santé publique - art. R3711-17-1 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-18 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-19 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-20 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-21 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-22 \(V\)](#)  
Crée [Code de la santé publique - art. R3711-25 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-3 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-4 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-7 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R3711-8 \(V\)](#)

#### Article 9

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [Code de la santé publique - Section 4 : Etablissements publics de santé nat... \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - Sous-section 1 : Etablissements publics de sant... \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R6147-67 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R6147-68 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R6147-69 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R6147-70 \(V\)](#)  
Modifie [Code de la santé publique - art. R6147-71 \(V\)](#)

#### • TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

#### Article 10

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [CODE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE. - art. R312-42 \(V\)](#)

#### Article 11

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [Décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 - art. 90 \(V\)](#)

Article 12 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le délai de huit mois prévu par [l'article R. 53-8-46 du code de procédure pénale](#), de même que celui de six mois prévu par [l'article 723-37 de ce même code](#), ne sont pas applicables aux personnes dont la surveillance judiciaire doit prendre fin dans un délai de moins de huit mois à la date de la publication du présent décret.

Article 13 [En savoir plus sur cet article...](#)

Pour l'application de l'[article R. 3711-3 du code de la santé publique](#) et pendant une période transitoire de cinq ans suivant la publication du présent décret, peuvent également être inscrits sur la liste mentionnée à l'article R. 3711-1 du même code les médecins justifiant avoir exercé la fonction de médecin coordonnateur pendant au moins deux ans.

Article 14 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le présent décret est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.

Article 15 [En savoir plus sur cet article...](#)

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 2008.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Rachida Dati

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer

et des collectivités territoriales,

Michèle Alliot-Marie

La ministre de la santé,

de la jeunesse, des sports

et de la vie associative,

Roselyne Bachelot-Narquin

Le ministre du budget, des comptes publics

et de la fonction publique,

Eric Woerth